

Fiche de Données de Sécurité

AERO 2000



AEROCHEM

1. Identification

Nom du produit	AERO 2000
Code du produit	AE2000570GDZ
Autres moyens d'identification	AERO 2000, aérosol. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit AERO 2000 en format liquide.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Solvant industriel, nettoyeur et dégraissant. Dégraissant liquide sous forme d'aérosol à évaporation instantanée.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	AÉROSOL INFLAMMABLE! Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

			Aérosols inflammables (Catégorie 1) Irritation cutanée (Catégorie 2) Irritation oculaire (Catégorie 2A) Cancérogénicité (Catégories 2) Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 1)
------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 3).

DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
 H315 : Provoque une irritation cutanée
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H351 : Susceptible de provoquer le cancer
 H402 : Nocif pour les organismes aquatiques
 P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
 P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.
 P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 : Garder sous clef.
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
1-Bromopropane	106-94-5	78 - 82 %
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	811-97-2	13 - 19 %
n-Propanol	71-23-8	1 - 4 %
Alcool isopropylique	67-63-0	0.5 - 1 %
1,2-Époxybutane	106-88-7	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.

Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue.
Note au médecin	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteur d'incendie ABC, poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Aérosol inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et
------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

les laver avant de les réutiliser.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.

Température de stockage

<49°C (120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé

Alcool isopropylique : 2000 ppm.
n-Propanol : 800 ppm.

1-Bromopropane	VEMP (8h)	0.1 ppm 10 ppm		ACGIH BC , ON
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	VEMP (8h)	1000 ppm		US AIHA
n-Propanol	VECD	250 ppm	614 mg/m ³	RSST (Pc)
	VEMP (8h)	100 ppm 200 ppm	492 mg/m ³	ACGIH , BC, ON RSST (Pc)
Alcool isopropylique	VECD	400 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	500 ppm 200 ppm	1230 mg/m ³	RSST ACGIH , BC, ON
1,2-Époxybutane	VEMP (8h)	400 ppm 2 ppm	983 mg/m ³	RSST US AIHA

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux

Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Mains

Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile, de néoprène, de polyalcool de vinyle (PVA) ou des gants laminés multicouche de polymère. N'oubliez pas que le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.

Voies respiratoires

Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.

Pieds

Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes anti-éclaboussures



Gants de néoprène mince



Sarrau

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	4 à 8%
Odeur	Légère odeur d'alcool	Point d'éclair	11.7 à 20 °C (53.1 à 68 °F) Coupe fermée
Seuil olfactif	>30 ppm	Température d'auto-inflammation	399 à 460 °C (750.2 à 860 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	4.2 (Air = 1)
Point d'ébullition	69 à 71 °C (156.2 à 159.8 °F)	Densité relative	1.32 à 1.35 kg/L @ 20 °C (68 °F) (Eau = 1)
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Éther éthylique	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	986kPa (7395 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	5 cSt @ 40 °C (104 °F)
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir vigoureusement (jusqu'à l'incendie ou l'explosion) avec les oxydants forts et avec les bases fortes.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter le contact prolongé avec les métaux d'aluminium, de magnésium et de zinc.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	<table border="0"> <tr> <td>1-Bromopropane</td> <td>Ingestion >2000 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 35.2 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau >2000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane</td> <td>Inhalation >500000 ppm/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td>n-Propanol</td> <td>Ingestion 1870 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5467 mg/kg</td> <td>Souris</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 48 mg/l/4h</td> <td>Souris</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 4060 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Alcool isopropylique</td> <td>Ingestion 5045 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 66.1 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 6280 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>1,2-Époxybutane</td> <td>Ingestion 500 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation >6.3 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 1757 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	1-Bromopropane	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation 35.2 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50	Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	Inhalation >500000 ppm/4h	Rat	CL50	n-Propanol	Ingestion 1870 mg/kg	Rat	DL50		5467 mg/kg	Souris	DL50		Inhalation 48 mg/l/4h	Souris	CL50		Peau 4060 mg/kg	Lapin	DL50	Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation 66.1 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau 6280 mg/kg	Rat	DL50	1,2-Époxybutane	Ingestion 500 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation >6.3 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau 1757 mg/kg	Lapin	DL50
1-Bromopropane	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50																																																						
	Inhalation 35.2 mg/l/4h	Rat	CL50																																																						
	Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50																																																						
Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane	Inhalation >500000 ppm/4h	Rat	CL50																																																						
n-Propanol	Ingestion 1870 mg/kg	Rat	DL50																																																						
	5467 mg/kg	Souris	DL50																																																						
	Inhalation 48 mg/l/4h	Souris	CL50																																																						
	Peau 4060 mg/kg	Lapin	DL50																																																						
Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg	Rat	DL50																																																						
	Inhalation 66.1 mg/l/4h	Rat	CL50																																																						
	Peau 6280 mg/kg	Rat	DL50																																																						
1,2-Époxybutane	Ingestion 500 mg/kg	Rat	DL50																																																						
	Inhalation >6.3 mg/l/4h	Rat	CL50																																																						
	Peau 1757 mg/kg	Lapin	DL50																																																						
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.																																																								
Effets retardés, immédiats et chroniques	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="277 737 537 877"> Voie oculaire </td> <td data-bbox="537 737 1570 877"> Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur de 1-bromopropane cause l'irritation des yeux chez l'homme (TOXNET). Irritation des yeux, Lapin : les données indiquent que l'alcool isopropylique et le n-propanol sont des irritants pour les yeux (Test de Draize, OECD SIDS). </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 877 537 1073"> Voie cutanée </td> <td data-bbox="537 877 1570 1073"> Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Le 1-bromopropane pur est irritant pour la peau de lapin. La concentration non irritante est de 50% dans de l'huile d'amande (INRS). Irritation de la peau, Lapin : les données indiquent que l'alcool isopropylique et le n-propanol ne sont pas irritants pour la peau (Test de Draize, OECD SIDS). </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1073 537 1430"> Voie respiratoire </td> <td data-bbox="537 1073 1570 1430"> En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur de 1-bromopropane cause l'irritation des voies respiratoires supérieures du rat (TOXNET, INRS). L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Les résultats d'études de l'exposition prolongée de travailleurs sur une longue période au 1-bromopropane ont démontré des cas de troubles neurologiques (engourdissement et de faiblesse des membres inférieurs et de la main droite, une démarche chancelante, etc.) (TOXNET). L'inhalation du Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane en grande quantité peut causer l'asphyxie. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1430 537 1591"> Voie orale </td> <td data-bbox="537 1430 1570 1591"> Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1591 537 1696"> Sensibilisation respiratoire ou cutanée </td> <td data-bbox="537 1591 1570 1696"> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1696 537 1843"> Classification CIRC / NTP </td> <td data-bbox="537 1696 1570 1843"> <table border="0"> <tr> <td>Nom chimique</td> <td>CIRC</td> <td>NTP</td> </tr> <tr> <td>1-Bromopropane</td> <td>-</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>1,2-Époxybutane</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1843 537 1948"> Cancérogénicité </td> <td data-bbox="537 1843 1570 1948"> Contient un ingrédient possiblement cancérigène pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Contient une substance qui est raisonnablement anticipée cancérogène (NTP). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. </td> </tr> <tr> <td data-bbox="277 1948 537 2053"> Mutagène </td> <td data-bbox="537 1948 1570 2053"> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes. </td> </tr> </table>	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur de 1-bromopropane cause l'irritation des yeux chez l'homme (TOXNET). Irritation des yeux, Lapin : les données indiquent que l'alcool isopropylique et le n-propanol sont des irritants pour les yeux (Test de Draize, OECD SIDS).	Voie cutanée	Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Le 1-bromopropane pur est irritant pour la peau de lapin. La concentration non irritante est de 50% dans de l'huile d'amande (INRS). Irritation de la peau, Lapin : les données indiquent que l'alcool isopropylique et le n-propanol ne sont pas irritants pour la peau (Test de Draize, OECD SIDS).	Voie respiratoire	En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur de 1-bromopropane cause l'irritation des voies respiratoires supérieures du rat (TOXNET, INRS). L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Les résultats d'études de l'exposition prolongée de travailleurs sur une longue période au 1-bromopropane ont démontré des cas de troubles neurologiques (engourdissement et de faiblesse des membres inférieurs et de la main droite, une démarche chancelante, etc.) (TOXNET). L'inhalation du Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane en grande quantité peut causer l'asphyxie.	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.	Classification CIRC / NTP	<table border="0"> <tr> <td>Nom chimique</td> <td>CIRC</td> <td>NTP</td> </tr> <tr> <td>1-Bromopropane</td> <td>-</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>1,2-Époxybutane</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p>	Nom chimique	CIRC	NTP	1-Bromopropane	-	R	1,2-Époxybutane	2B	-	Cancérogénicité	Contient un ingrédient possiblement cancérigène pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Contient une substance qui est raisonnablement anticipée cancérogène (NTP). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.																															
Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur de 1-bromopropane cause l'irritation des yeux chez l'homme (TOXNET). Irritation des yeux, Lapin : les données indiquent que l'alcool isopropylique et le n-propanol sont des irritants pour les yeux (Test de Draize, OECD SIDS).																																																								
Voie cutanée	Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Le 1-bromopropane pur est irritant pour la peau de lapin. La concentration non irritante est de 50% dans de l'huile d'amande (INRS). Irritation de la peau, Lapin : les données indiquent que l'alcool isopropylique et le n-propanol ne sont pas irritants pour la peau (Test de Draize, OECD SIDS).																																																								
Voie respiratoire	En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur de 1-bromopropane cause l'irritation des voies respiratoires supérieures du rat (TOXNET, INRS). L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Les résultats d'études de l'exposition prolongée de travailleurs sur une longue période au 1-bromopropane ont démontré des cas de troubles neurologiques (engourdissement et de faiblesse des membres inférieurs et de la main droite, une démarche chancelante, etc.) (TOXNET). L'inhalation du Tétrafluoro-1,1,1,2-éthane en grande quantité peut causer l'asphyxie.																																																								
Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.																																																								
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.																																																								
Classification CIRC / NTP	<table border="0"> <tr> <td>Nom chimique</td> <td>CIRC</td> <td>NTP</td> </tr> <tr> <td>1-Bromopropane</td> <td>-</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>1,2-Époxybutane</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p>	Nom chimique	CIRC	NTP	1-Bromopropane	-	R	1,2-Époxybutane	2B	-																																															
Nom chimique	CIRC	NTP																																																							
1-Bromopropane	-	R																																																							
1,2-Époxybutane	2B	-																																																							
Cancérogénicité	Contient un ingrédient possiblement cancérigène pour l'humain (Groupe 2B, CIRC). Contient une substance qui est raisonnablement anticipée cancérogène (NTP). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.																																																								
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.																																																								

	<p>Toxicité sur la reproduction Plusieurs études ont démontrées que le 1-bromopropane est toxique pour la reproduction chez le rat mâle (inhibition de la formation des spermatozoïdes) et de la femelle (modification du cycle oestral). Il induit des variations squelettiques chez le fœtus à des concentrations toxiques pour les mères.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central, le système respiratoire.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Le système nerveux central, le système nerveux périphérique, les reins.</p>
Effets d'interaction	N,N-diméthylnitrosamine.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Pimephales Promelas - méné à tête de boule CL50 67.3 mg/L; 96h (1-Bromopropane)</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 69.8 mg/L; 48h (1,2-Epoxybutane)</p> <p>Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 4480 mg/L; 96h (n-Propanol)</p> <p>Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 9640 mg/L; 96h (Isopropyl alcohol)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 450 mg/L; 96h (1,1,1,2-Tetrafluoroethane)</p>
Persistance	Non persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyyles ainsi que par photolyse directe. Biodégradable (>70% en 28 jours). Le 1-bromopropane, présent à 100 mg/L, a atteint 70% de sa DBO théorique en 4 semaines en utilisant une boue activée inoculée à 30 mg/L (TOXNET Databases).
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation faible. La valeur de Log K _{ow} de 2.1 et le facteur de bioconcentration (FBC) estimé du 1-Bromopropane de 11 suggèrent un faible potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques (TOXNET Databases). Les valeurs de Log K _{ow} de <0.4 et de Facteur de bioconcentration (FBC) <1 pour l'alcool isopropylique et le n-propanol indique aucun potentiel de bioaccumulation (IUCLID).
Mobilité dans le sol	La valeur estimée K _{oc} de 40 suggère que le 1-bromopropane devrait avoir une très grande mobilité dans le sol (TOXNET Databases). L'alcool isopropylique et le n-propanol sont soluble dans l'eau et s'évaporent rapidement dans l'air. Il n'y a pas de partition dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

<p>Contenant</p> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les solvants organiques non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Alcool isopropylique	67-63-0	X		X				X	
1,2-Époxybutane	106-88-7	X	X	X		X			

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
1-Bromopropane	106-94-5		X

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B5 D2A D2B

Classe B5 : Aérosols inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2015-12-16
Version	02
Autres informations	<p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2015-11-10</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2, 3, 9, et 11.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for

Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS),
<http://www.inchem.org>
- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité,
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

TM/MD

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

